

Mémoire au Comité permanent de la condition féminine pour son étude sur la traite des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre au Canada

Le 3 mai 2023

Pour la première fois de l'histoire, la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle a dépassé le trafic d'armes et de stupéfiants. L'âge moyen des victimes, qui constituent 70 % des victimes dans la région du Grand Toronto, oscille entre 12 et 24 ans¹.

Reconnaissant que 96 % des personnes victimes de la traite de personnes au Canada sont des femmes et des filles², le Conseil national des femmes du Canada (le Conseil national) fait bon accueil à l'inclusion à l'étude des personnes de diverses identités de genre, qui, au même titre que les femmes et les enfants autochtones, sont victimes de la traite de manière particulièrement disproportionnées par rapport à leur population³.

Ce mémoire vise néanmoins à réclamer des mesures qui remédieraient aux torts causés aux enfants et aux jeunes du Canada (de 0 à 18 ans) et à la protection insuffisante de ces personnes, qui, selon les données gouvernementales⁴, représentent le quart des victimes de la traite des personnes au pays. Le Conseil national demande également au Comité de se pencher sur la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle en ligne et sur l'exploitation sexuelle sur Internet. L'exploitation sexuelle sur Internet revient à filmer, à diffuser en direct et à monétiser sur Internet des actes sexuels forcés, des viols et des mauvais traitements par webcam, médias numériques et vidéos. En échange, les trafiquants reçoivent des paiements en ligne versés par les prédateurs, les pédophiles et les autres Canadiens consommateurs des produits tirés de l'exploitation sexuelle des enfants.

Exemple : En 2017, un Saskatchewanais a été reconnu coupable de pornographie infantile et de participation à l'exploitation sexuelle d'enfants en bas âge jusqu'à 14 ans sur Internet⁵.

Le Conseil national présente les recommandations suivantes afin de consolider les actions de lutte contre les crimes perpétrés à l'endroit des adultes, des jeunes, des enfants, des bambins et des enfants en bas âge, tous vulnérables.

¹ Région de Peel, [Human sex trafficking \(peelregion.ca\)](https://www.peelregion.ca/human-sex-trafficking/) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

² Statistique Canada, [La traite des personnes au Canada, 2021](#).

³ Statistique Canada, [La traite des personnes : les tendances au Canada \(2019-2020\) – Centre canadien pour mettre fin à la traite des personnes](#).

⁴ Statistique Canada, [La traite des personnes au Canada, 2020](#).

⁵ Bre McAdam, « [Saskatoon investigation led to life sentence for woman convicted of child sex trafficking in Philippines](#) », *The StarPhoenix* [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Le Conseil national réclame du financement et une action concertée pour développer et soutenir ce qui suit :

1. **COLLECTE DE DONNÉES** : Il faut recueillir un jeu exhaustif de données quantitatives et qualitatives sur la traite des personnes ainsi que les analyser et mener des recherches afin de mieux renseigner les décideurs et les législateurs.
2. **CAMPAGNES DE SENSIBILISATION** :
 - Il faut des programmes éducatifs complets qui intègrent l'avis des survivants et que le personnel des forces de l'ordre, la magistrature, les éducateurs et les travailleurs du réseau de la santé seraient obligés de mener à bien.
 - Il faut mener des campagnes de sensibilisation continues auprès de la population.
3. **LUTTE CONTRE LA DEMANDE** :
 - Le Conseil national presse le gouvernement du Canada et les parlementaires de faire passer la protection des enfants avant tout le reste et de poursuivre l'engagement du pays envers le modèle nordique empreint d'équité en respectant la [Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation](#). Celle-ci vise précisément à protéger les enfants des torts causés par la prostitution et à faire reculer la demande pour la prostitution et ses répercussions.
 - En parallèle, le Conseil national reconnaît qu'à défaut d'interventions visant à faire reculer la demande stimulant la traite des personnes, l'exploitation sexuelle des enfants et l'exploitation sexuelle non consentie, les actions en matière pénale, juridique et policière ne parviendront pas à diminuer le nombre de récidivistes. Il faut donc avoir davantage de recherches, de financement et de création de programmes correctionnels de réadaptation destinés aux récidivistes. Par ailleurs, il faut reconnaître les liens entre l'exposition à la pornographie et les activités de leurre, de coercition et de désensibilisation des enfants conditionnés ainsi que les retards de développement des enfants exposés à la pornographie; il est donc essentiel d'appuyer le projet de loi S-210, [Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite](#).
4. Les membres du Comité sont tenus de veiller à ce que le **CANADA HONORE SON OBLIGATION INTERNATIONALE DE RESPECTER** :
 - l'intention de l'[article 6](#) de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Convention –1979),
 - l'intention des [articles 34 et 35 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#) (1989),
 - l'intention du [Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants](#) (2000),
 - l'intention de la [Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination](#) (1999) de l'OIT,
 - l'intention des articles 1 et 2 de la [Convention des Nations Unies pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui](#) (1949).

Ces conventions, qui ont été adoptées au fil d'un demi-siècle (1949-2000), font ressortir le besoin urgent de passer de la parole à l'action. Pendant 70 ans, des enfants continuent à souffrir malgré les lois qui ont été promulguées. Le Conseil national invite les membres du Comité à regarder une adaptation vidéo de quatre minutes, [SuperMaarko](#) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT], qui est une production sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne diffusée sur YouTube par International Justice Mission (Canada).

5. **APPUI AUX NOUVEAUX PROJETS DE LOI** : Le Conseil national invite les membres du Comité et les parlementaires à appuyer le [projet de loi S-224, Loi modifiant le Code criminel \(traite de personnes\)](#), qui précise ce qui constitue de l'exploitation quand il faut établir si une personne a commis l'infraction de traite de personnes.

Il encourage aussi à mener une action concertée qui mette le bien-être et la sécurité des enfants à l'avant-plan lors de la rédaction de lois visant, comme le [projet de loi S-210](#), visant à régler les problèmes de **SÉCURITÉ** sur **INTERNET**, surtout ce qui a trait à la protection des enfants des trafiquants et de l'exploitation.

Le Conseil national a la conviction que l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes demeure un principe et un point de référence guidant la prise de décisions. En conséquence, il presse le Comité de prendre des mesures décisives et rapides pour lutter contre la traite des personnes sous toutes ses formes, en reconnaissant que la vie, le bien-être, la sécurité et la santé future d'adultes et d'enfants vulnérables résident désormais entre vos mains. Il s'agit d'une question personnelle parce que ces victimes sont de vraies personnes.

Respectueusement soumis,

Patricia Leson
Présidente
Conseil national des femmes

Le Conseil national des femmes du Canada (le Conseil national) travaille dans un esprit de vérité et de réconciliation, en reconnaissant que le Canada est le territoire traditionnel des peuples autochtones et métis. Nous sommes reconnaissantes de nous joindre à d'autres dans la paix et l'espoir, en plaidant pour une meilleure qualité de vie pour les femmes, les enfants, les familles et la société.

Remarque : L'ébauche originale de la présente lettre a été rédigée par Penny Rankin, responsable des questions liées à l'enfance et à la jeunesse au sein du Conseil national.